

Journée d'information

Le droit à la compensation du handicap

Le décret du 19 avril 2022 relatif à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) applicable au 1^{er} janvier 2023

Le jeudi 19 janvier 2023 - Accueil à partir de 9h00

A la Maison des Associations, 6 cours des Alliés à Rennes

Animée par Roselyne Touroude, vice-présidente de l'UNAFAM, référente nationale handicap

Programme

Matinée : 9h30 / 12h30

- La prestation de compensation du handicap (PCH) : la réglementation
- La PCH et l'élément 1 de la PCH « aides humaines »
- La création d'un nouveau domaine d'aide humaine : « le soutien à l'autonomie »
- Les conditions d'accès à la PCH et à l'élément 1 « aides humaines » de la PCH
- *Questions dans la salle*

Repas libres de 12h30 à 14h00

(Pour information, voir ci-après la liste non exhaustive des restaurants se situant à proximité de la maison des associations)

Après-midi : 14h00 / 17h00

- Comment bien remplir le dossier de demande pour obtenir la PCH aides humaines
- Le suivi du dossier de la personne : de la demande à la décision de la CDAPH (MDPH)
- Anticiper la suite du dépôt du dossier de demande : préparation de la visite d'évaluation à domicile et recours en cas de rejet de la demande
- Comment utiliser la PCH aides humaines ?
- L'exemple des SAAD (Services d'aide et d'accompagnement à domicile)
- *Questions dans la salle*

Inscriptions : Sans frais – Inscriptions **obligatoires** à bretagne@unafam.org – Places limitées

- Délégation Bretagne -

 4 avenue d'Italie, 35200 RENNES

 06.28.61.34.28

 bretagne@unafam.org

Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
SIEGE NATIONAL : 12 villa Compoint, 75017 PARIS - Ecoute famille : 01.42.63.03.03 – Service administratif : 01.53.06.30.43 – Fax : 01.42.63.44.00

Site internet www.unafam.org – Facebook : www.facebook.com/Unafam.official

N° SIRET / 784 363 483 00040 – APE 8899 B – Déclaration Unafam Formation n° 11 75 45902 75

Liste de restaurants pour le repas libre entre 12h30 et 14h00

Afin que vous puissiez vous restaurer lors de la pause déjeuner d'une durée d'une heure et demie, veuillez trouver ci-après une liste non exhaustive des restaurants se situant à proximité de la Maison des associations de Rennes :

Restaurant	Adresse	Numéro de téléphone
La Taverne	2 rue de l'Alma 35000 Rennes	02 99 30 26 00
Le Bistrot	3 cr des Alliés 35000 Rennes	02 23 50 22 64
Brasserie La Dalle	25 pl du Colombier 35000 Rennes	02 99 31 47 97
Ristorante Del Arte Rennes	10 rue Yvonne Jean-Haffen 35000 Rennes	02 99 35 85 00
Le 9	9 rue Emile Souvestre 35000 Rennes	02 99 30 84 25
Traiteur – Maison des associations de Rennes	6 Cr des Alliés 35000 Rennes	02 23 40 02 50

- Délégation Bretagne -

 4 avenue d'Italie, 35200 RENNES

 06.28.61.34.28

 bretagne@unafam.org

Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
SIEGE NATIONAL : 12 villa Compoint, 75017 PARIS - Ecoute famille : 01.42.63.03.03 – Service administratif : 01.53.06.30.43 – Fax : 01.42.63.44.00

Site internet www.unafam.org – Facebook : www.facebook.com/Unafam.official

N° SIRET / 784 363 483 00040 – APE 8899 B – Déclaration Unafam Formation n° 11 75 45902 75